

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



| OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 18. | | | | | |
|--|--------------------|---------|-----------------|--------|---------|
| PAR RICHARD PÈRE ET FILS, | | | | | |
| Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11. | | | | | |
| HEURES. | THERM. | HYGROM. | BAROM. | VENTS. | CIEL. |
| 6 heures du mat. | d. au dessus de 0. | deg. | 27 pou. lig. | | |
| Midi.... | 121 au dessus | 51 deg. | 27 pou. 7 lign. | Sud. | Soleil. |
| SOLEIL. | | | LUNE. | | |
| Lever. | Midiv. | Couch. | Phases. | Age. | |
| 5 h. | 0 h. | 6 h. | Nouvelle lune. | 4 | |
| 20 n. | m. 27 | 42 n. | | | |

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^m.

A Paris, chez M. Lepelletier-Bourgois, office de correspondance, place de la Bourse, n° 5, au 1^{er}, et chez Desbrières aîné, libraire, rue de Gaillon, 45.

PRIX :

16 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.

Hors du département de Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 18 avril 1839.

La coalition est vaincue; la cour triomphe. Elle a opposé à la coalition une contre-coalition; elle a rallié ce qui était désuni; elle a uni ce qui était divisé. C'est fort bien, c'est fort habile. Voilà M. Thiers écarté, M. Barrot joué; on peut rire au château, s'enorgueillir: on a remporté une grande victoire. A la vérité, elle ne ceint pas le front de lauriers, elle ne retentit pas en Europe comme les victoires de Wagram et d'Austerlitz; mais, au temps où nous vivons, semé de petites choses, de petites ambitions, on se contente facilement de vaincre ses adversaires dans les chambres; de fouler aux pieds les vœux et les espérances du pays; car de la sorte on a la certitude de plaire aux puissances du Nord, et on continue le système de paix à tout prix.

Réjouissez-vous donc, messieurs de la cour! M. Thiers ne sera pas ministre. Réjouissez-vous! M. Barrot ne sera pas président de la chambre. Vous allez procéder à votre aise un nouveau ministère; vous le prendrez dans vos anciens 221, dans vos nouveaux amis les doctrinaires. Vous ferez avec tous ces éléments une combinaison bien pâle, bien décolorée, qui n'aura ni vie ni avenir, et qui perpétuera le ministère du 15 avril. Continuez, la France vous regarde, elle vous observe.

Si on se réjouit à la cour, nous aussi nous nous réjouissons. Nous le disons franchement, la coalition nous répugnait, elle blessait nos sympathies, nos sentiments de droiture et de loyauté; la voilà enterrée; qu'elle repose en paix. Que pouvait-elle produire? rien de bon. Nous avons eu l'occasion de la voir à l'œuvre: elle a prouvé son impuissance. Son programme n'avait ni sens ni portée; il ne changeait rien dans nos relations extérieures, il ne stipulait aucune modification sérieuse dans notre législation. Nous voulons et nous attendons mieux que cela de l'opposition qui va se former. Maintenant que la coalition a fait sa liquidation, nous voulons, quand on mettra la main à la réforme, qu'on le fasse largement. Ce n'est pas trop de demander qu' alors on fasse crouler en entier l'édifice des lois réactionnaires qui pèsent sur la France; que le même jour, lois de septembre, lois contre les associations soient abrogées, que la garde nationale soit partout réorganisée, que la réforme électorale soit accordée, et que la législature qui accomplira ce grand œuvre s'occupe enfin de la question du travail et de la révision du budget.

Ce sera là une révolution, oui, sans doute; mais cette révolution est dans les choses; elle s'accomplira, car le temps approche où les résistances du parti de la cour cesseront. Les hommes qui repoussent aujourd'hui M. Barrot lui offriront alors ce qu'il voudra; les hommes qui calomnient et attaquent les citoyens qui défendent la liberté avec conscience, invoqueront leur appui.

Qui excite la résistance du parti de la cour? Il faut le reconnaître, c'est la faiblesse de ses adversaires; il les juge et les connaît. S'il avait devant lui des hommes de conviction, il serait plus souple et moins altier, car il ne se montre pas arrogant avec les forts; mais qu'a-t-il à redouter de gens qui sont tout fiers d'une invitation à dîner chez le roi, qui vont parader dans les salons des Tuileries? Ces gens-là ne résistent pas à un sourire bienveillant, à une demi-confiance, à de pressantes sollicitations. Ces gens-là sont de toute pièce taillés pour être les complaisants du pouvoir; ils ne se montrent hargneux vis-à-vis de lui qu'a-

lors qu'il les met à l'écart. La cour les usera en s'en servant, et le pays grandira en lumières et en expérience.

Attendons encore, et nous verrons la gauche radicale prendre dans la direction des affaires la part qui lui appartient; alors le roi cédera, et nous nous placerons largement dans les voies de la révolution de 1830; ou bien, s'il résiste, nous aurons à subir de nouvelles catastrophes.

Nous avons lutté contre la coalition; nous avons prévu qu'elle n'aboutirait qu'à une nouvelle déception, qu'elle était composée d'éléments hétérogènes qui se dissoudraient après la victoire.

Comment se fait-il que nos prévisions n'aient pas été partagées? elles étaient cependant basées sur des réalités. Quoi de plus naturel que de prévoir que les doctrinaires retourneraient au château aussitôt que les portes leur en seraient rouvertes, que le centre gauche contenait des mécontents prêts aussi à se rallier! S'il en avait été autrement, aurait-on eu tant d'embarras pour former un ministère?

Voilà encore une rude leçon pour l'opposition; saura-t-elle en profiter? Nous lui répéterons aujourd'hui ce que nous lui disions le 13 janvier dernier:

« Ce n'est pas la chambre seule qui peut ramener le pays dans des voies de liberté. Où est sa force? elle est sans affinité, sans liens avec le peuple. Pour soutenir la lutte qu'elle a engagée, il faudrait s'engager envers le pays, renoncer au passé, établir des principes qui pussent donner confiance. La coalition ne veut pas prendre de pareils engagements. Eh bien! elle va se ruiner dans cette grande querelle; elle l'a commencée, elle ne la finira pas. »

Ce que nous annonçons s'est réalisé; la chambre des députés a été dissoute, et la coalition vient d'être ruinée.

Le moment est venu de réorganiser l'opposition, de la purifier et de la mettre enfin en dehors de toutes ces misérables intrigues parlementaires qui la compromettent.

La coalition des doctrinaires et autres transfuges avec le parti de la cour donne pour résultat 241 voix contre 213, car on peut, sans hésiter, ajouter aux 223 suffrages obtenus par M. Passy les 9 donnés à M. Dupin et les 9 accordés à M. Cunin-Gridaine. L'opposition reste avec 193 voix. Différence, 48 voix. Ce n'est pas là certainement une majorité puissante, qui puisse donner naissance à une administration homogène; mais la cour saura la renforcer par des adjonctions habilement ou chèrement conquises. Qui sait si on ne déterminera pas M. Sauzet à entrer dans le nouveau ministère, si M. Teste n'en fera pas partie? Quand la déroute est dans une armée, on ne peut pas prévoir où elle s'arrêtera.

Dans la séance du 15, après une vive et longue discussion sur le point de savoir si le député nommé par le collège de Béziers payait réellement le cens, la chambre a voté par assis et levé sur l'admission. Une première épreuve a paru douteuse, une seconde n'a pas semblé donner de solution et l'on devait s'attendre au scrutin secret.

Le bureau de la chambre n'a pas jugé comme l'assemblée, et malgré les réclamations, malgré les doutes émis par des membres du bureau, le président a proclamé M. de Bèze député. Par suite de cette décision au moins hasardée, et dans laquelle un grand nombre de députés ont cru re-

connaître une erreur, la chambre a été livrée au plus effroyable tumulte; les députés ont quitté leurs bancs, des interpellations partaient de tous côtés; le président a cru devoir se couvrir, quitter la salle et par ce fait lever la séance.

Le président nous semble avoir traité la chambre fort légèrement. Il suffit qu'il y ait doute sur une décision aussi importante pour qu'on ne se hasarde pas à admettre un homme repoussé par la majorité.

La souveraineté de la chambre est un fait incontestable et incontesté; mais nous ne pensons pas que son droit doive s'étendre au bureau qui peut commettre des erreurs dès lors irréparables. Déclarer que l'arrêt du bureau est irrévocable, ce n'est pas établir la souveraineté de la chambre, c'est la détruire; c'est mettre cette chambre à la merci du bureau; c'est introduire dans son sein des hommes qui n'ont pas droit d'y siéger.

Nous pensons donc que dans l'admission de M. de Bèze en particulier, et dans l'admission de tout député en général, quand des réclamations nombreuses se font entendre contre une décision, on doit prendre les moyens d'arriver à la connaissance véritable du vote; on doit procéder au scrutin secret.

Le *Courrier français* donne les détails suivants sur ce qui s'est passé dans la réunion du centre gauche d'hier au soir, relativement à la question de la présidence:

Les députés du centre gauche se sont réunis ce soir chez M. Ganneron. L'assemblée a désigné pour candidats à la vice-présidence de la chambre, MM. Ganneron, Calmon, Etienne et Teste, sur lesquels le côté gauche portera naturellement ses voix. M. Dufaure et M. Passy auraient obtenu le même honneur, si le résultat de toutes les combinaisons que l'on a tentées n'avait été de leur constituer une position ministérielle à laquelle ils ne peuvent plus renoncer. Le même motif n'a pas permis que le nom de M. Thiers fût mis en avant. Les secrétaires choisis par la réunion sont MM. Dubois, Havin et Maleville; on a laissé en blanc le nom du quatrième candidat, pour rester libre d'inscrire sur la liste un nom qui appartienne à la minorité des 221.

Toutes ces nominations ne devaient pas soulever de débat dans le centre gauche; mais on s'attendait à une lutte assez vive sur la question de la présidence. M. le marquis de Dalmatie a commencé l'attaque par une demande d'explications, qui était prévue et même annoncée depuis plusieurs jours. On assure que la réponse de M. Thiers a été telle, que son adversaire a cru devoir décliner l'intention de porter la désunion dans l'assemblée.

M. Passy est entré dans quelques détails sur une démarche qu'il aurait faite ce matin même auprès de lui la réunion Fulchiron. Une députation, composée de MM. Jacqueminot, Bugeaud et Quesnault, est venue lui offrir la candidature à la présidence de la chambre de la part des 221. M. Passy a répondu qu'il ne pouvait prendre aucun engagement avec eux, et qu'il voterait pour le candidat que la majorité du centre gauche aurait adopté.

Cette déclaration était satisfaisante; elle semblait lever la difficulté. Mais nous devons ajouter que M. Passy, tout en rappelant les termes de sa réponse aux 221, a dit en même temps qu'il n'avait pas voulu prendre d'engagement à l'égard de M. Jacqueminot, mais qu'il refusait également d'en prendre avec ses propres amis, et qu'il se réservait de ne voter pour le candidat du centre gauche que dans le cas où ce candidat lui conviendrait.

La clause additionnelle de M. Passy indiquait la pensée bien arrêtée d'opérer une scission dans le centre gauche. Personne ne s'y est mépris. M. Thiers en a fait énergiquement sentir la portée. « Vous ne pouvez pas, a-t-il dit à M. Passy, repousser les suffrages des 221, car ce sont eux qui vous adoptent; ce n'est

AU CHATEAU DE COUZAN.

Qui t'a placé là-haut sur ton roc de granit,
Avec tes vieilles tours et tes larges murailles,
Toi qui depuis mille ans comptes nos funérailles,
Immobile au milieu de tout ce qui finit?
Château fait à la fois de sueur et de pierres,
Toi qu'on prendrait de loin pour un monstre dormant,
Pour te faire tes murs, ah! combien de paupières
N'ont-elles pas mêlé leurs pleurs à ton ciment!

C'était peut-être au temps du géant Charlemagne,
Aux jours où sa masse écrasait l'Allemagne,
Où notre Europe était jeune et vieille à la fois,
Où s'éteignait le bruit des choses d'autrefois,
Où le monde nouveau faisait effort pour naître;
Alors qu'à l'horizon l'on voyait apparaître,
Entre la terre noire et le ciel étoilé,
Quelque chose de vague et d'à demi voilé;
Alors qu'on entendait au nord un long murmure,
Comme un bruissement de vent dans la ramure,
Et que l'occident sombre, à tout heure s'enflant,
Remuait, noir volcan, sa lave dans son flanc.
C'était Dieu qui broyait dans ses mains notre monde,
Masse quelquefois pure et plus souvent immonde,
Et le refaçonnait de son doigt souverain,
Comme nous façonnons ou l'argile ou l'airain.

C'est alors qu'on posa là-haut ta large base
Sur l'aride sommet que ton pied lourd écrase,
Qu'on te fit ta ceinture et cette haute tour
S'allongeant dans le ciel comme un cou de vautour.

Oh! c'est une chose superbe
Que de te contempler le soir,
Lorsque, pour mieux te voir, sur l'herbe
Presque à tes pieds l'on vient s'asseoir;
A cet instant où la vallée
S'endort murmurante et voilée,
Où dans les bois et dans les prés
L'oiseau se tait, la fleur se penche,

Où le soleil couchant épanche
Aux monts ses derniers flots pourprés!
Sur tes murailles dentelées,
Que le temps ébrèche toujours,
Et sur les cimes crénelées
De tes portes et de tes tours,
L'occident, ardente fournaise,
Jette, comme un amas de braise,
Ses feux étincelants aux yeux;
Et ton front, flamboyante cime,
Semble alors un phare sublime
Allumé sur le bord des cieux.

Mais quand le soir devient plus sombre
Et nous envoie au pied du mur
De la brise fraîche et de l'ombre,
Et sème d'étoiles le ciel pur,
A travers les fentes énormes
De tes cent murailles difformes,
Et sur tes bastions dormants,
Un cercle d'étoiles rayonne
Et te fait comme une couronne
Toute d'or et de diamants.

Puis l'on voit sur ta tête chauve
Passer quelques nuages gris;
Puis les hiboux à l'aile fauve,
A l'œil rouge, aux lugubres cris,
Vont se poser sur tes tourelles
Et te caressent de leurs ailes
Comme des esprits familiers,
Tandis que le vent, voix austère
Des cieux qui parlent à la terre,
Murmure sous tes noirs piliers.

J'aime à te voir ainsi, car alors mes pensées
Sortent de ma poitrine ardentes et pressées;
Mes rêves sérieux et moins épanouis,
S'envolant par-delà les choses de notre âge,
Recueillent par lambeaux et refont page à page

Le livre déchiré des temps évanouis.
Vers les vieux souvenirs mon âme alors se penche;
Je parcours en rêvant les gothiques manoirs,
Et vois la châtelaine à la figure blanche
Errer le cœur pensif dans les corridors noirs;
Tandis qu'un jeune preux, homme à la haute taille,
Arrive en tourmentant les flancs de son coursier,
Et faisant résonner sa lance de bataille,
Son bouclier de cuivre et son heaume d'acier;
Puis aux plafonds noirs des salles ténébreuses
Où pendent des aïeux les armures nombreuses,
Il suspend à son tour ses éperons dorés,
Ses brassards reluisants et sa longue rapière,
Sa hache qui fendait et le fer et la pierre,
Sa pesante cuirasse et ses gants acérés.

Puis il me semble voir ces voûtes féodales,
Pour leurs fêtes d'hiver s'illuminant soudain,
De beaux tapis brodés couvrant partout les dalles
Et les semant de fleurs comme dans un jardin;
Les plafonds étoilés, les murailles rugies,
Sinondant à grands flots de l'éclat des bougies,
Les lustres rayonnants et les brillants cristaux
Emplissant cette salle où la danse tournoie,
Et les riches festons d'or, de moire et de soie
Des colonnes de pierre ornant les chapiteaux.
Et parmi tout cela, plus rayonnants encore,
Ces fronts épanouis que le plaisir colore,
Ce cercle bondissant de pages amoureux
Qui pressent dans leurs mains la main des damoiselles,
Et ces coups d'œil furtifs adressés aux plus belles,
Et là-bas, dans un coin laissé libre pour eux,
Les vieillards regardant tous ces groupes heureux.

Mais bientôt cet éclat, ces richesses sans nombre,
Ces balustres dorés et ces brillants flambeaux,
Ces tapis ondoyants et ces plafonds si beaux
Avec mon rêve éteint disparaissent dans l'ombre,
Et puis je deviens triste, et mon front s'obscurcit,

pas nous qui vous portons, et vous ne pouvez être porté que contre nous. On veut faire une majorité dont les 221 seront le noyau, à laquelle se joindront les doctrinaires s'ils consentent à abaisser la dignité de leur esprit, et que complèteront quelques unités détachées du centre gauche. Je comprends le 15 avril et M. Molé; mais je ne comprends pas que l'on refasse le 15 avec les principaux organes de l'opinion qui a combattu le 15 avril. Ce serait la pire de toutes les politiques, et la plus misérable de toutes les situations. Depuis un mois nous sommes en présence d'une intrigue, je la dénonce hautement au pays.

Les personnes qui étaient dans le secret de cette intrigue annonçaient, avant la réunion, que M. Passy détacherait 40 voix. On a ouvert le scrutin; voici le résultat: 81 membres étaient présents; M. Barrot a réuni 62 voix, M. Thiers 2 et M. Passy 17. Au sortir de la réunion, cinq ou six députés qui avaient voté pour M. Passy étaient disposés à reporter leurs voix sur M. Barrot. C'est à M. Passy à donner une preuve de son patriotisme, en ne poussant pas plus loin une détermination sans résultat possible pour lui et funeste pour son parti; il n'aura besoin que de se montrer tel que nous le connaissons.

Le vote du centre gauche, dans la réunion de ce soir, est d'une grande importance, car il assure la majorité à M. Barrot. La droite et la gauche, sans compter les doctrinaires, lui donneront 145 voix; l'adhésion du centre gauche, en le supposant divisé, représente encore 65 à 70 voix. C'est donc une masse de 210 à 215 voix qui va voter l'indépendance et la dignité du gouvernement représentatif.

Avant-hier, à midi environ, un bateau chargé de charbon de bois descendait la Saône pour aborder en face du Palais-de-Justice, lorsque le vent se mit à souffler avec force, et malgré les efforts des marins, le lit se heurta contre une roche; le bateau sombra à l'instant, mais les marins parvinrent à se sauver. Ce bateau était fort heureusement assuré.

Dimanche dernier, un Italien, nommé Bartholomi Medina, logé à l'hôtel de Marseille, rue Mercière, qui, dans le courant de la journée, avait donné plusieurs signes d'aliénation mentale, soit en se donnant un coup de couteau à la gorge, soit en manquant de se jeter dans la Saône, a fini par se suicider, en se jetant par la fenêtre de la chambre qu'il occupait au premier étage, au-dessus de l'entresol; il a été relevé tout meurtri et transporté à l'hôpital dans un état désespéré.

Un bateau qui descendait la Saône a touché hier sur le gravier qui est en face du quai St-Antoine, et s'est mis absolument par le travers de la rivière qui est d'une très-grande largeur en cet endroit. Ce matin seulement, après avoir été allégé et redressé, ce bateau a pu reprendre sa marche; c'est le troisième accident qui arrive depuis quelques jours dans le bassin situé entre le pont de Pierre et le pont Seguin. Les deux premiers ont été plus graves, et en ce moment on procède à deux sauvetages, à côté l'un de l'autre, celui du bateau à vapeur la Ville de Genève, et celui d'un bateau de charbon de bois.

Paris, 16 avril 1839.

(Correspondance particulière du CENSEUR.)

Le scrutin s'est ouvert aujourd'hui pour la nomination du président de la chambre. La soirée d'hier et la matinée avaient été consacrées par les différents partis à s'entendre sur les candidats qu'ils devaient adopter.

Hier soir, à une forte majorité, la réunion du centre gauche avait décidé que M. Barrot serait son candidat. M. Passy, dans cette réunion, n'avait obtenu que 17 voix.

Chez M. Jacqueminot et chez M. Joseph Périer, on n'avait pris aucune résolution. Avant de se décider, on voulait savoir ce que ferait le centre gauche.

Ce matin, les 221 et les doctrinaires se sont de nouveau réunis. Les 221 étaient au nombre de 100; les doctrinaires s'élevaient à peine à une vingtaine.

Il a été décidé dans ces deux réunions qu'on porterait M. Passy. M. Passy, à la suite de cette décision, a accepté la candidature des mains des 221 et des doctrinaires.

La coalition parlementaire est donc dissoute.

Une autre coalition vient de se former, laquelle se composera en grande partie des hommes qui, il y a deux mois, vociféraient, se tordaient quand on leur parlait de l'alliance de MM. Barrot, Thiers et Guizot. La cour est l'âme de la nouvelle coalition, et ce sont les démarches personnelles du roi qui ont amené M. Passy à se séparer de ses amis.

Car mon âme s'emplit de brumeuses idées;
Ces salles de splendeur tout à l'heure inondées,
Ce château que le temps toujours ronge et noircit
Ne m'apparaissent plus qu'avec des couleurs sombres,
Et comme des tombeaux où s'agitent des ombres,
Et je me dis: Pourquoi tout cet entassement
De voûtes, de piliers, d'angles nus et sans ordre,
Ce tortueux amas de murs sans ornement,
Que la pluie et les vents tour à tour viennent mordre?
Pourquoi toutes ces tours mornes et sans beffroi
Dont nos sages vieillards parlent avec effroi,
Ces grilles depuis peu de leurs gonds arrachées,
Et dans le coin du mur presque à demi cachées
Ces deux portes s'ouvrant sur l'abîme profond,
Que des rochers aigus hérissent jusqu'au fond,
De sorte qu'on croit voir, armés de dents énormes,
Les deux gosiers béants de deux monstres énormes
Qui suivent un navire et demandent aux flots
Les cadavres sanglants de quelques matelots!
Pourquoi surtout ici sous ces voûtes affreuses,
Autres toujours infects, cavernes ténébreuses,
Où l'on entre en rampant, où l'on marche à tâtons,
Pourquoi ces noirs cachots, tombeaux froids et profonds,
Où l'on jetait vivants les corps de ces victimes
Dont leurs tyrans prenaient les vertus pour des crimes?

Château que j'admire, plus d'un forfait hideux
Se trouve enseveli dans tes noires entrailles
Bien des taches de sang ont souillé tes murailles!
Tu fus l'œuvre, je crois, d'un homme hasardeux
Qui dit: Bâtissons-nous une sombre demeure!
Je suis grand, je suis fort, je puis régner ici,
Le pays est sans maître et l'homme est sans souci;
Je veux que tout me serve et s'abaisse, ou qu'on meure!
Et puis il recruta dans tous les environs
Les hommes dont la main semble une dure écorce.
Les vieillards, les enfants, dos courbés, jeunes fronts,
Et les femmes toujours timides et sans force,
Car tous avaient eu peur de lui, les insensés!

On ne sait que penser des caresses dont M. Passy vient d'être l'objet, quand on se souvient que Louis-Philippe, il y a trois semaines, lorsque M. le maréchal Soult lui demandait l'entrée du conseil pour M. Passy, avait constamment cette phrase à la bouche: « Mais vous voulez donc, Monsieur le maréchal, me condamner à me trouver tous les jours face à face avec mon ennemi personnel! »

On est également fort embarrassé de s'expliquer la résignation avec laquelle les centres acceptent M. Passy, naguère leur adversaire déterminé. Mais en supposant qu'on trouvât quelque explication satisfaisante de ce changement de front, ce qu'on ne comprendra jamais, ce que jamais on ne justifiera, pas plus qu'on ne l'excusera, c'est la conduite de M. Passy. Il est impossible de sacrifier avec plus de légèreté et d'imprudence tout un avenir politique.

M. Passy vient d'accepter vis-à-vis de la France une bien grande responsabilité.

Il paraît qu'on a fait des sacrifices inouïs pour assurer la nomination de M. Passy. Nous ne voulons pas nous rendre l'écho de tous les bruits qui courent à ce sujet, on ne nous croirait pas. Le résultat du scrutin sera connu trop tard pour que nous puissions vous le transmettre aujourd'hui; mais l'opinion d'un assez bon nombre de députés qui depuis une heure se promènent et causent avec le public dans la salle des Pas-Perdus, c'est que M. Passy sera nommé à une majorité de huit à dix voix.

La défection de M. Passy et les témérités de la cour qui vont s'ensuivre auront pour résultat de renforcer la gauche et le centre gauche dans leurs principes parlementaires. Quel que soit le ministère qui vienne au monde après l'épreuve du scrutin, ce ministère rencontrera dans la chambre une opposition de deux cents voix, et dans le pays il aura contre lui les quatre cinquièmes des citoyens, c'est-à-dire tous les gens honnêtes et intelligents. L'intrigue vient encore de triompher une fois; mais il faut espérer que le jour de la loyauté et de la justice arrivera....

— Par ordonnance de M. le premier président de la cour royale de Poitiers, des assises extraordinaires s'ouvriront à Saïnte le 6 mai prochain, sous la présidence de M. Arnault-Ménardière, à l'effet de juger les individus qui ont participé aux scènes de désordre du 2 janvier dernier, à La Rochelle. (Revue de l'Ouest.)

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 15 avril.

VÉRIFICATION DES POUVOIRS.

Au milieu du tumulte causé par les nombreuses réclamations qui s'élevaient contre l'admission de M. de Bèze, M. Guizard monte à la tribune pour un rapport; mais l'agitation va toujours croissant. Quelques membres du centre s'approchent de la gauche; les apostrophes les plus vives sont échangées de part et d'autre.

Plusieurs voix: Couvrez-vous, monsieur le président, si vous ne pouvez rétablir l'ordre.

M. LE PRÉSIDENT se couvre en effet. Le bruit continue. Les membres des diverses parties de la salle ont quitté leurs bancs et se mêlent dans l'hémicycle en discutant avec une violence extrême. Le président agite sa sonnette, on ne l'entend pas. Il se décide alors à quitter le bureau. Il est suivi par les secrétaires; une partie des membres sort de la salle. La séance est suspendue; l'agitation règne encore long-temps après le départ du bureau.

Au bout d'une demi-heure, le président reparait au fauteuil, le bureau s'installe et la chambre reprend ses travaux.

M. GUIZARD a la parole pour rendre compte de l'élection de M. Bouet, nommé dans le département de Lot-et-Garonne. Cette élection a été rangée parmi celles qui étaient contestées, et en effet une protestation a été adressée à la chambre; mais on se rappelle que M. Bouet a donné sa démission, et qu'elle a été acceptée. Dans cet état de choses, votre 5^e bureau m'a chargé de vous rendre compte des faits qui se sont passés à l'occasion de l'élection de ce député, parce qu'il a pensé que le fait de donner sa démission ne pouvait pas empêcher la vérification. Si la chambre le désire, je vais lui donner des détails sur les opérations du collège qui a élu M. Bouet.

Voix nombreuses: C'est inutile! c'est inutile!

M. GUIZARD quitte la tribune.

MM. Hervé (Gironde), Durosier (Loire), Chapel (Gard), sont admis députés sans opposition et prêtent serment.

Et tous vinrent l'aider à creuser ses fossés,
A bâtir sur ce roc ce château dont la face
Semble encor nous jeter et mépris et menace.

Et quand tout fut fini, cet homme au cœur méchant
Leur dit: Chacun de vous est ici mon esclave;
Si quelqu'un désormais ou m'irrite ou me brave,
Le jour de celui-là n'aura pas de couchant;
Tous vos champs que l'on sait d'ici jusqu'à la plaine
Me doivent une part de leurs épis dorés,
Vos vergers de leurs fruits, vos troupeaux de leur laine,
Et vos coteaux pierreux de vos raisins moirés;
Ainsi donc, dans le temps des moissons, des vendanges,
Souvenez-vous-en bien, manants, vous remplirez
De raisins mes celliers et de gerbes mes granges.
Et pendant bien long-temps nos timides aïeux
Ont lâchement payé ce tribut odieux;
Et lorsque par hasard il lui prenait envie
D'attaquer ses voisins et de piller leurs champs,
Chacun devait alors et son sang et sa vie
Pour soutenir cet homme en ses projets méchants;
Et si quelqu'un osait murmurer et se plaindre,
S'il se trouvait des cœurs fermes et généreux,
Sa vengeance était là, sûre de les atteindre,
Et ses affreux cachots bientôt s'ouvraient pour eux.

Qui peut savoir combien d'actions inouïes
Se cachent sous ces murs, bien avant enfouies,
Et dont le souvenir pour nous reste perdu!
Que de honte amassée et de sang répandu
Ont bus depuis long-temps les profondes racines
De l'arbre au tronc courbé qui croît sur ces ruines!

Mais tout est loin déjà, crimes et déshonneur,
Car le temps est venu, ce puissant moissonneur
Qui, fauchant à la fois les châteaux et les hommes,
N'a rien laissé debout pour le siècle où nous sommes
Que quelques pans de murs croulant de toutes parts,
De sorte qu'en voyant tous ces débris épars,
L'homme rêve en son âme, et dit, penché sur l'herbe:

M. ISAMBERT rend compte de l'élection de M. Ressigeac, nommé à Carcassonne (Aude). Je réclame l'attention de la chambre, dit-il, car le bureau dont je suis l'organe propose l'annulation à une assez grande majorité.

Les électeurs du 1^{er} arrondissement de l'Aude ont adressé à la chambre des députés une protestation contre l'élection de M. Ressigeac. Ils fondent leur protestation d'abord sur les manœuvres employées par l'administration pour intimider ou corrompre les électeurs. Ils ne craignent point d'affirmer qu'enquête bien dirigée constaterait les faits honteux que la notoriété publique avait signalés bien avant l'élection.

Des offres d'argent, d'abord d'une somme de trois cents francs, le lendemain d'une somme de six cents, enfin de mille francs le jour du vote, auraient été faites au sieur B..., électeur, en présence de sa famille, par deux personnes différentes, pour le faire consentir à voter pour M. Ressigeac et à faire écrire son vote par une personne désignée. Un électeur, qui n'a jamais voulu se présenter au collège pour voter, fut poursuivi jusque dans l'église de l'hôpital-général, le 3 mars, au moment du vote, par un parent de M. Ressigeac, qui, après plusieurs instances infructueuses pour vaincre son obstination, lui déclara, dans l'espoir de le corrompre, que, s'il se rendait au collège, son vote lui vaudrait mille francs.

Les signataires de la protestation allèguent qu'un assez grand nombre de suffrages auraient été payés argent comptant. Ils ajoutent que plusieurs suffrages étaient suivis d'une désignation évidemment ajoutée au nom de M. de Ressigeac pour prouver que les votes payés avaient été réellement émis. (Marques d'incrédule sur tous les bancs.) Ainsi des suffrages avaient porté M. Ressigeac, Adolphe; M. Ressigeac, Jean-Adolphe; M. Ressigeac, no 1; M. Ressigeac, no 14; M. Ressigeac des Capucins; M. Ressigeac, à Carcassonne; M. Ressigeac sans peur et sans reproche.

Le bureau n'a pas cru devoir s'arrêter à ces difficultés sur lesquelles aucune preuve n'est administrée, et il propose de déclarer que les opérations électorales ont été régulières.

Les électeurs fondent en outre leur protestation sur ce que M. Ressigeac n'est pas éligible. M. Ressigeac reconnaît lui-même que l'acte qui lui confère le cens qu'il prétend s'attribuer ne fut passé que dans la vue de le rendre éligible. En admettant que l'acte de donation fût sérieux, cet acte ne confère à M. Ressigeac qu'un usufruit essentiellement précaire, dont la durée, subordonnée à la vie du donateur, ne pourrait être garantie pour les cinq années d'une législature, ni pour le plus court espace de temps. De plus, M. Ressigeac n'a pas même le prétexte de dire qu'à la mort du donateur la part que sa femme aurait à prétendre dans sa succession lui conférerait le cens d'éligibilité au moment même où l'usufruit cesserait; car les précautions qu'a prises le donateur prouvent que M. Ressigeac a déjà reçu ce qui doit lui revenir dans la succession de son père. M. Ressigeac n'est donc pas éligible; le cens qu'il veut s'approprier n'est pas plus sérieux que son élection n'a été la franche expression de la majorité du collège électoral, et le bureau vous propose l'annulation.

M. DUPIN: Dans le rapport que vous venez d'entendre, on reconnaît que les opérations ont été régulières, et que M. de Ressigeac a l'âge voulu; on reconnaît aussi qu'il paie le cens, mais on lui conteste que le titre en vertu duquel ce cens repose sur sa tête soit valable. On voudrait donner à cet acte, dans les circonstances où il a été fait, la qualification d'un acte suspect et fait en fraude du droit public.

Les fraudes électorales non seulement ne sont pas morales, mais encore sont odieuses, quand elles ont pour objet d'introduire de faux électeurs dans un collège, d'en diminuer les électeurs véritables, de corrompre les votes, d'en imposer sur son âge par de faux certificats, ou d'en imposer sur les qualités sous lesquelles on se présente... (Mouvement.)

Mais quand on suppose qu'un père a fait une donation à son fils pour le rendre électeur ou éligible, non seulement les actes de ce genre ne sont pas blâmables, mais je dis qu'ils sont encouragés par notre législation.

Sous la Restauration tout tendait à faire le moins d'électeurs et d'éligibles possible; depuis 1830 le principe contraire a prévalu, non pas indéfiniment... (On rit à gauche.) Mais on a abaissé le cens de l'éligibilité et de l'électorat, et on a donné aux citoyens le plus de facilités possible pour y atteindre. Ainsi, un père, quoiqu'il ne soit nullement propriétaire, peut céder à son fils les impôts de ses enfants mineurs pour le rendre électeur ou éligible; le mari peut profiter des impôts de sa femme; la femme veuve ou séparée peut déléguer à son fils ou à son gendre; et de même qu'autrefois la femme ou la veuve nommait un champion pour la représenter à la guerre ou au tournoi, aujourd'hui elle peut se faire représenter dans l'arène électorale. (Rires d'approbation.)

Les fermiers peuvent s'emparer de l'impôt d'un bien dont ils ne sont ni propriétaires ni usufruitiers, mais dont ils ont la

Voilà ce que Dieu fait de toute œuvre superbe!...

Où le crime a vécu se traînent en rampant
La salamandre impure et le hideux serpent;
Les oiseaux de la nuit ont pris pour leurs demeures
Les salles de festin où s'oubliaient les heures;
Où fut un beau dallage, on voit un vert gazon;
La mousse et le lichen dévorent le blason
Dont on découvre encor sur le fronton des portes
Quelques pâles couleurs et des figures mortes.
Cependant chaque jour un visiteur obscur
De son vulgaire nom raie ou noircit le mur;
Et c'est ainsi toujours que la chose se passe:
Ce que l'orgueil a fait la sottise l'efface.

F.-M. L.
(Journal de Montbrison.)

Mme Valmore vient d'adresser les vers suivants à Mlle Mars, qui obtient chaque jour de si unanimes applaudissements dans Mademoiselle de Belle-Isle. Notre grande comédienne a dû être touchée de cet hommage d'un poète si distingué.

A LA VOIX DE MADEMOISELLE MARS.

Que souvent, aux rayons de tes prunelles noires,
Au bruit de ton nom pur et de tes pures gloires,
Aux magiques pâleurs dont se voilent parfois
Le bonheur sur ton front et le ciel dans ta voix,
J'ai dit de cette voix où l'ange se devine,
De ce souffle pudique et des saintes amours,
Qu'on écoute une fois pour l'entendre toujours,
Que l'on sent se mouiller d'une larme divine!
Ta voix a des parfums, des formes, des couleurs,
Parles-tu d'une fleur? Dès que tu l'as nommée,
De ta bouche entr'ouverte elle sort embaumée.
Souffres-tu de l'amour les brûlantes douleurs?
Cette voix dans nos sens verse des étincelles.
Parles-tu d'un oiseau? Tes accents ont des ailes!

Ces jours derniers, Jadrat alla chez le sieur Laporte, maitre-cartonnier, afin de faire préparer la marchandise qu'il devait colporter dans la journée. Lorsqu'il revint, il ne trouva plus la fille Sainsard chez lui. Il sortit pour l'aller chercher; mais il entendit sa voix dans la chambre d'un jeune homme dont la porte est en face de la sienne. Il entra et commanda à celle-ci de sortir. « Allons, voilà ma vieille drogue qui est revenue! s'écria celle-ci. Laisse-moi tranquille, ajouta-t-elle, j'ai des amants qui valent mieux que toi; je ne veux plus que nous vivions ensemble. » A ces mots cruels, la colère de Nicolas éclata avec violence. Il veut se précipiter sur sa maitresse; mais celle-ci parvint à s'échapper et se réfugia chez M. Laporte. Jadrat arrive bientôt sur ses pas; il veut encore la maltraiter, mais la présence et les observations de son patron, pour lequel il a beaucoup de déférence, le retiennent.

Bientôt, grâce à l'intervention de celui-ci, une séparation amiable est convenue entre Jadrat et sa maitresse, et tous deux sortent pour se rendre à leur garni. La fille Sainsard, qui n'était pas très-rassurée par le calme apparent de Jadrat, pria la dame Laporte de l'accompagner. Lorsqu'ils entrèrent tous trois dans la chambre, Nicolas s'adossa tout pensif contre la muraille, et sa maitresse commença à faire ses paquets; mais, au moment où elle se baissait pour ouvrir un tiroir de la commode, il se pencha vers elle et lui étreignit le cou avec son bras. La dame Laporte crut qu'il voulait chercher à l'embrasser; mais en même temps elle entendit la malheureuse s'écrier: « Secourez-moi! secourez-moi! il m'assassine! »

Par un effort désespéré, elle parvint à se dégager des bras de son meurtrier, et, toute couverte de sang, elle se sauva dans les escaliers, suivie de la dame Laporte qui appelait du secours. La fille Sainsard parvint à se sauver chez un pharmacien voisin, qui constata cinq blessures graves faites au cou et sur les épaules avec un instrument tranchant. Un des coups avait porté sur une artère, et le sang s'échappait à flots; on ne parvint qu'à grand-peine à l'arrêter.

Pendant ce temps, Nicolas s'était renfermé dans sa chambre. Lorsqu'on arriva, on le trouva étendu à terre et baigné dans son sang. Il s'était tranché la gorge avec le rasoir dont il avait frappé sa maitresse. On les a transportés tous deux à l'Hôtel-Dieu. Les blessures de la fille Sainsard présentent peu de danger; quant à Nicolas, son état laisse peu d'espoir. On a été obligé de le lier dans son lit, car il employait tous ses efforts à déranger les appareils qui enveloppent sa blessure.

Sa détermination à l'égard du double fait qui vient de s'accomplir paraît au reste avoir été bien méditée à l'avance, car le sieur Laporte a trouvé chez lui, sur le coin d'une table, une lettre que Nicolas avait laissée en sortant. Cette lettre ne contient que deux lignes; il s'excuse auprès de son patron des tracasseries qu'il lui a occasionnées: « Vous ne serez pas long-temps importuné,

ajoute-t-il, car tout cela va bientôt finir, et je vous dis un adieu éternel.

— On s'entretient beaucoup, depuis quelques jours, de la découverte d'une nouvelle bande de faux monnayeurs; la police aurait été mise sur leurs traces par une circonstance assez singulière. Voici le fait: Dans les premiers jours de la semaine dernière, deux braconniers exerçaient leur industrie dans la forêt de Sénart, lorsque, par jalousie ou par rivalité, ils se prirent de querelle. Des injures ils en vinrent aux reproches, et ensuite aux mains; une lutte sanglante s'engagea, et l'un d'eux resta sur la place dans un état déplorable.

Au milieu de la lutte, l'épithète de *faux monnayeur* avait été échangée de part et d'autre. On avait même cité les noms d'un certain nombre de complices et de marchands chez lesquels le produit de cette industrie criminelle avait été mis en circulation.

Un garde, qui passait en ce moment non loin de là, avait pu, sans être vu, entendre les reproches réciproques des deux adversaires. Il prit bonne note de tout ce qu'il entendit, rédigea un projet d'enquête, en l'accompagnant de toutes les indications qu'il avait recueillies, et l'envoya à la police de Paris.

Des recherches furent faites immédiatement, et l'on ne tarda pas à découvrir la demeure des deux dénonciateurs involontaires, dont l'un était alité par suite des blessures qu'il avait reçues dans la lutte. Plusieurs complices furent désignés.

On cite une quinzaine d'individus qui seraient compromis par les révélations qui ont été faites jusqu'à ce jour et dont aucun ne pourrait échapper aux investigations de la justice. On assure que plusieurs d'entre eux ont déjà figuré à la cour d'assises dans des affaires de ce genre.

— Des pêcheurs du Havre ont pris ces jours derniers dans la rade un poisson d'une espèce tout-à-fait extraordinaire, et dont les naturalistes ne font aucune mention. Il a la tête assez semblable à celle du singe, les avant-bras terminés par des mains en forme de nageoires, des mamelles assez prononcées, et le bas du corps comme les autres poissons. Cet animal, qui a quatre pieds et demi de longueur de la tête à la queue, place souvent la partie supérieure de son corps hors de l'eau; il a dans sa conformation quelque ressemblance avec la sirène des poètes. On va l'envoyer au Jardin-du-Roi, à Paris.

(Journal du Havre.)

DÉCÈS DU 14 AU 16 AVRIL.

François Crochat, 38 ans, fabricant de parapluies, rue Neuve, 54. — Marie-Anne-Madeleine Claudine Bertoin, veuve Cormail, 54 ans, sans état, place des Minimes, 8. — Jeanne Couturier, femme Montarde, 54 ans, fabricant d'étoffes, montée des Carmélites, 27. — Jeanne-Marie Sage, femme Nayrand, 64 ans, propriétaire, rue de la Plume, 5. — Marie-Anne David, veuve Bar-mont, 89 ans, rentière, place St-Jean, 7. — Marie Berthet, fille de Jacques,

29 ans, fabricante d'étoffes, célibataire, rue Neyret, 27. — Joseph Court ois fils de Jean-Baptiste, 25 ans, épicière, célibataire, place du Plâtre, 11. — Marie-Claudine Morel, fille de Claude-Joseph, 17 ans, déveuse, célibataire, chez M. Pont, rue des Farges, 15. — Marguerite Ribeyre, femme Adam, 53 ans, fabricant de velours, rue de la Vieille, 5. — Jean-Baptiste Arnaud-Moliard, fils d'André, 12 ans, menuisier, rue des Chevaucheurs, 59. — Anne-Louise Ferrat, femme Planat, 58 ans, le mari chiffonnier, rue du Paradis, 14. — Marie Olympe Drevet, fille de défunt Antoine, 19 ans, célibataire, morte chez sa mère, rentière, rue de l'Annonciade, 22. — Catherine Talabeau, fille des défunts, 75 ans, déveuse, célibataire, rue Lanterne, 2. — Hôpitaux, 22. — Enfants au-dessous de sept ans, 3.

AVIS.

MM. les souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 avril, sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver du retard dans l'envoi du journal.

BOURSE DE PARIS DU 16 AVRIL.

La rente a commencé à Tortoni avec quelque apparence de baisse. On a d'abord offert à 81 10, mais on n'a pas tardé à redemander à 81 15, et c'est à ce prix qu'elle a ouvert au parquet.

Les premières opérations se sont faites en hausse; on a pris au parquet et même dans la coulisse à 81 20; mais ces achats n'ayant pas réussi à enlever le cours, la rente a fléchi, et elle est tombée à 81; elle a fermé à 80 5.

A quatre heures, elle était offerte à 81 5. Dans la prévision que M. Odilon Barrot serait nommé président de la chambre, circonstance qui, dans l'opinion des joueurs, occasionnerait un peu de baisse, il a été fait quelques ventes de rentes fermes contre des achats à prime, soit pour demain, soit pour la fin de mars.

| | | | | |
|--------------------------------|--------|--------|--------|--------|
| Cinq pour cent | 110 | 110 | 110 | 110 |
| Quatre pour cent | 101 80 | | | |
| Trois pour cent | 81 5 | 81 5 | 81 5 | 81 5 |
| Rentes de Naples | 101 10 | 101 10 | 101 10 | 101 10 |
| Actions de la banque | 2645 | | | |

GRAND-THÉÂTRE.

Jeudi 16 avril 1839. — Deuxième représentation de LA BELLE AU BOIS DORMANT, ballet. — Six heures.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIER.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS V FILS, RUE POULAILLEBIE, 19.

Feuille d'Annonces.

LIBRAIRIE.

Un nouvel ouvrage intitulé: COSMOGRAPHIE RAISONNÉE, ou Description du vaste Univers et du Globe terrestre, doit paraître incessamment.

Cette Cosmographie, d'un format in-4o, élémentaire et scientifique, se compose d'un seul volume; elle est accompagnée de huit tableaux de la dimension d'un papier à cloche, analogues au système planétaire, d'un dessin nouveau, et renferme des idées tout-à-fait neuves.

Cet ouvrage a été composé pour l'usage des chefs d'institution de tout sexe, des professeurs et des instituteurs primaires, qui seront convaincus de la valeur de cet ouvrage, s'ils en demandent un ou plusieurs exemplaires à l'auteur ou à ses dépositaires.

S'adresser à l'auteur, M. ANDRÉ, professeur à Villefranche, ou cours Bourbon, maison Milhon, aux Brotteaux; à M. Barret, imprimeur-libraire, place des Terreaux, n° 19, à Lyon; à M. Hocquart, libraire, rue St-Jacques, n° 64, à Paris. (6478)

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1360) Demain samedi, à neuf heures du matin, sur la grande place de la Croix-Rousse, il sera procédé à la vente au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en deux métiers pour la fabrication des étoffes unies, un rouet à canettes, un poêle, buffet, garde-manger, table, commode, horloge, vaisselle, etc.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

ÉTUDE DE M^e BERTIN, NOTAIRE A LYON, PLACE DE LA PRÉFECTURE, n° 7.

Le public est prévenu que le 28 avril 1839 et jours suivants, il sera procédé, sur les lieux, à la vente, par parties brisées, de la terre appelée de la Tour, se composant d'un château meublé, bâtiments, jardins, pièce d'eau, étang, vigneronnages, prairies et terres, pressoirs, foudres, cuves, etc.

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, audit M^e Bertin, notaire. (1799)

ANNONCES DIVERSES.

(6423) A VENDRE ou A LOUER. — Petite maison de campagne avec un petit jardin clos de murs.

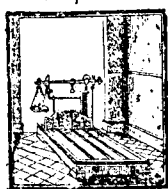
S'adresser à M. Guichard, entrepreneur, rue Vaubecour, 36, ou à M. Dubuisson, à Oullins.

A VENDRE ou A LOUER. — Une maison de campagne composée de six pièces, avec vignes et jardins, située à St-Didier-au-Mont-d'Or.

S'adresser rue Belle-Cordière, n° 9, au 2^{me}.

NOUVEAU BREVET.

Perfectionnement et réduction de prix.



BALANCES-BASCULES

A l'usage des magasins, et pour le pesage des voitures, pour poids publics.

Solidité, précision, garanties.

POIDS ET MESURES

nouveau système décimal

BÉRANGER ET C^{ie},
Balanciers brevetés, à Lyon.

Eaux minérales naturelles et artificielles.

REMÈDES BREVETÉS, AUTORISÉS, Annoncés dans les journaux.

Chocolats de santé. Bains de vapeur à domicile.

DÉPÔT GÉNÉRAL CHEZ VERNET, PH., PLACE DES TERREAUX, 13.

PAR BREVET D'INVENTION.

PATE DE REGNAULD AINÉ,

AUTORISÉE PAR BREVET ET ORDONNANCE DU ROI.

Pour la guérison des rhumes, catarrhes, toux, coqueluches, asthmes, enrouements, et des maladies de poitrine. (Voir l'instruction qui accompagne chaque boîte.) — Dépôts dans les pharmacies des villes suivantes: à Lyon, M. Boitel, rue La-mout, 24, et M. Deschamps, rue St-Dominique, 31; à Amplepuis, M. Arduin; à Belleville, M. Giroux; à Givors, M. Linc; St-Symphorien, M. Briand; à Tarare, M. Michel, rue Pêcherie; à Villefranche, M. Voituret. (3687-846)

ARGENTERIE DE PARIS, DITE MAILLECHORT, CHEZ COQUAIS, BIJOUTIER, RUE ST-COME, 6, MAISON DE L'HOMME D'OSIER, A LYON.

Cette argenterie a été reconnue et approuvée par les premiers chimistes de Paris comme pouvant rivaliser avec l'argent, tant pour la propreté que pour la solidité. Il y a de cet article, ainsi qu'en plaqué-argent de première qualité, tout ce qui concerne le service de table, tels que réchauds de table à esprit, à bougie et eau; couverts, cuillers à potage, à ragoût, à sucre, à punch et à fruits; porte-huiliers, porte-carafes, porte-mouchettes, pinces à sucre, cafetières, théières, flambeaux, bouts de table, moutardiers, ménagères, bols à potage et à punch, bougeoirs, truelles à poisson, bouchons; plus, un nouveau genre de couverts dont l'intérieur est en fer et recouvert en alliage, à 2 f. le couvert, article qui convient beaucoup pour la campagne. (8107)

DÉPURATIF DU SANG.

EXTRAIT DE SALSEPAREILLE,

COMPOSÉ

En forme de pilules, de M. E. SMITH, docteur en médecine de la Faculté de Londres,

Est le remède le plus efficace pour les dartres, les éruptions, ces ulcères, et toutes les maladies de la peau et du sang. Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui auraient raison de craindre pour des vices cachés ou des restes de mercure, peut vent en toute confiance avoir recours à ce remède qui purifie et adoucit le sang, et qui rétablit la santé. — Se vend au prix de 3 fr. la boîte.

Le seul dépôt à Lyon est chez Vernet, place des Terreaux, n° 13. (2005)

(839-3681) Rue Richelieu, 93, à Paris.

AMANDITE,

De FAGUER, successeur de LABOULLEE, parfumeur.

Le succès immense et toujours croissant de cette pâte de toilette est dû à sa supériorité bien reconnue pour blanchir la peau, l'adoucir et la préserver de: hale et des gerçures. — Dépôt à Lyon, chez M. Soccard aîné, place de l'Herberie.

Les dépôts du SIROP PECTORAL DE MOU DE VEAU, de l'invention de M. MACORS, de Lyon, sont toujours: à Villefranche, chez Mme veuve Grobert, etc.; à Mâcon, chez M. Pachon; à Chalon, chez Mme veuve Gros-pierre.

Le dépôt de la PATE PECTORALE DE RÉGLISE A LA

GOMME est toujours chez M. MACORS, pharmacien, rue St-Jean, n° 30. — L'usage de cette pâte et du sirop ci-dessus guérit en peu de jours les rhumes et les catarrhes les plus invétérés. — M. Macors assure que depuis qu'il a le dépôt de ce pectoral, il n'a reçu que des éloges sur son efficacité. (2074)

(2070) AVIS MÉDICAL IMPORTANT.

De tous les dépuratifs préconisés en France, le sirop composé de salsepareille, dit de Cuisinier, est le remède authentiquement approuvé par une nombreuses commission médicale pour la complète guérison des maladies secrètes et des maladies provenant d'un sang échauffé.

Se vend par flacon de 5 fr., avec un prospectus, à la pharmacie de M. Macors, rue Saint-Jean, n° 30, à Lyon.



LA PATE PECTORALE DE LICHEN calme promptement et guérit en peu de temps les RHUMES, CATARRHES, ENROUEMENTS, OPPRESSIONS, etc. — Chez [pharmacien], VERNET, place des Terreaux, 13. (2040)

Maladies Secrètes

ET DE LA PEAU.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dans le détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, matisme, goutte, les fluxus blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix: 3 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel élogé. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.) Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. A Vienne, chez M. Muret fils, épicière, rue Marchande. A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincailler, Grande-Rue. A Villefranche, chez M. Roset, confiseur. (2057)